



Le 28 février 2023

## NOTE D'INFORMATION N° 2023/02

### **I - NOUVEAU SERVICE**

L'équipe municipale a souhaité s'équiper d'un broyeur de végétaux, pour un fonctionnement participatif avec les habitants, permettant le recyclage et la valorisation en paillis.

Les avantages de la valorisation des broyats des déchets verts de taille sont nombreux, à savoir :

- Gérer et recycler les déchets végétaux
- Réduire le volume des déchets
- Réduire le nombre de trajets en déchetterie
- Avoir une solution locale
- Améliorer le compostage, le paillage et la gestion de l'eau
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Fédérer autour de la redistribution du compost.

Ce seront les employés communaux qui utiliseront le broyeur dans le respect des règles de sécurité.

Vous devrez prendre **rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie** pour bénéficier de ce service le **samedi matin**. Vous apporterez vos tailles au bout du parking de la salle polyvalente et attendrez pour récupérer votre broyat.

Cette acquisition du broyeur permettra une alternative au ramassage des branchages en apportant un service supplémentaire par la valorisation et la mise à disposition des copeaux aux breuillois.



### **2 - REPRISE DES COLLECTES DES DECHETS PAR GPSEO**

La collecte des **déchets verts** reprendra hebdomadairement le vendredi à compter du **17 mars 2023**.

La prochaine collecte des **encombrants** aura lieu le **Mardi 28 mars 2023**.

### **3 – RAPPEL AU CIVISME**

Nous constatons une recrudescence des déjections canines sur les voies publiques et trottoirs de notre village. Nous vous rappelons que les maîtres ne ramassant pas ces déjections s'exposent à une contravention de 2<sup>ème</sup> classe d'un montant de 35€ selon l'article R632-1 du code pénal et R541-76 du code de l'environnement.

Merci à tous d'adopter ce geste simple et civique du ramassage.



Le Maire  
Bernard Moisan